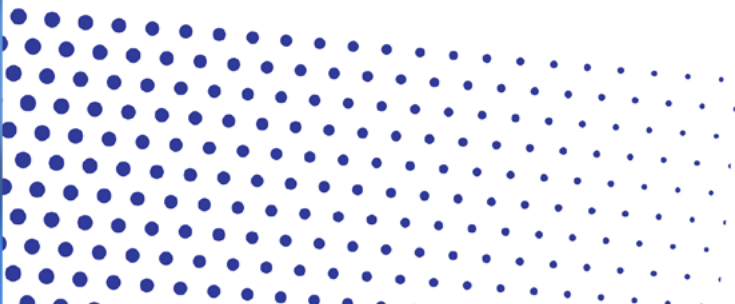


Les actions éducatives de la Région Éducation à la Paix – Europe et International



Livret de préparation
Classes Normandie pour la Paix

2026 – 2027



Préambule

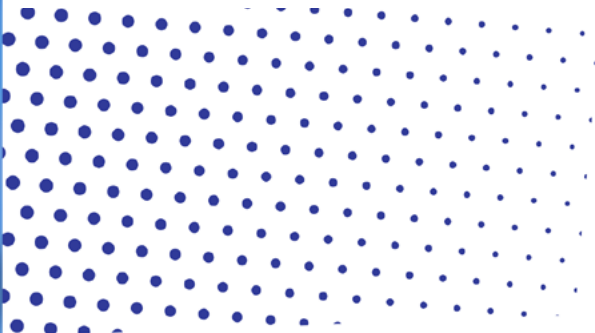
Les Classes Normandie pour la Paix s'inscrivent dans la démarche régionale Normandie pour la Paix, créée afin de prolonger le travail de mémoire mené en Normandie depuis la Seconde Guerre mondiale et de promouvoir une culture de paix, de dialogue et de coopération entre les peuples.

À travers ce programme, la Région Normandie propose aux lycéens et à leurs enseignants des ressources et des actions pédagogiques permettant de mieux comprendre les grands enjeux contemporains liés à la paix, à la géopolitique et à la construction européenne.

Les Classes Normandie pour la Paix invitent les élèves à découvrir comment la paix s'est construite en Europe depuis 1945 et comment l'Union européenne continue aujourd'hui de jouer un rôle essentiel dans sa préservation. Des plages du Débarquement aux institutions européennes de Strasbourg ou de Bruxelles, les parcours proposés permettent d'aborder concrètement les valeurs européennes, le fonctionnement des institutions et l'importance de la coopération entre les États.

Ce dispositif accompagne les enseignants dans la préparation de séjours éducatifs et de temps de sensibilisation en classe grâce à des ressources pédagogiques clés en main. Les parcours, modulables d'une journée à une semaine, s'adressent principalement aux élèves de Première et de Terminale.

L'objectif des Classes Normandie pour la Paix est de donner aux jeunes des repères historiques, politiques et citoyens pour mieux comprendre le monde contemporain et les enjeux de paix en Europe.



Présentation du contenu du livret

Ce livret réalisé par la Région Normandie rassemble des conseils pratiques afin de pouvoir organiser des séjours éducatifs à Bruxelles ou en Normandie autour de la construction de la paix en Europe et du fonctionnement de l'Union européenne. Il comprend également des ressources et activités pédagogiques à réaliser en classe.

Sommaire

Guide pratique pour l'organisation de séjours éducatifs 4

Visites des institutions européennes à Bruxelles 5

Visites mémorielles en Normandie 12

Ressources et activités pédagogiques 15

Europe et Paix 16

Les actions de l'Union européenne pour la paix 21

La défense européenne 24

Ressources additionnelles 41



Guide pratique pour l'organisation de séjours éducatifs

Visites des institutions européennes à Bruxelles

Organiser son déplacement

Ce guide propose une découverte des institutions européennes. Ces visites peuvent être l'illustration d'un travail sur leur fonctionnement, l'importance de la coopération entre les États et le rôle de l'Union européenne dans la préservation de la paix aujourd'hui.

Ce programme est dimensionné pour 25 élèves sur environ 3 jours.

Bonnes pratiques

Réservation

- Toutes les visites proposées sont **gratuites**.
- **Réserver minimum 10 semaines à l'avance**. Les créneaux demandés ne seront pas nécessairement ceux validés en finalité. Il faut faire preuve de flexibilité.
- Une **pièce d'identité en cours de validité** (CNI ou Passeport) doit être présentée lors des contrôles à l'entrée des institutions.
- Il est nécessaire de **se présenter 30 minutes avant l'heure de rendez-vous** pour les visites pour **passer les contrôles** (type contrôle d'aéroport).
- Les informations suivantes vont être demandées pour la plupart des visites en amont. Un tableau vous sera transmis par le centre des visites de l'institution et devra être renseigné au moins 2 semaines avant la visite. Ces **informations** servent aux **accréditations** pour rentrer sur les sites :
 - o Nom
 - o Prénom
 - o Date de naissance
 - o Numéro de passeport
 - o Date d'expiration de passeport
 - o Adresse mail
 - o Nationalité
 - o Profession / statut

Conseils de visite

- Il est préférable de **se limiter à deux institutions par jour** et de ne pas faire sur la même journée la Commission Européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne. Vous pouvez alterner les visites d'institutions avec une visite culturelle ou un temps libre dans la ville.
- Bien préciser en amont de votre visite à votre guide conférencier que vous visitez d'autres institutions européennes, le cas échéant, pour ne pas réentendre les mêmes informations.
- Pour se déplacer en transport en commun il existe une carte à 17€ par jour : pour les groupes de maximum 30 personnes, dont 2 accompagnateurs adultes. Cette carte est à se procurer à un [guichet STIB](#).
- En complément de ces visites, une **rencontre avec un député européen ou un chercheur de l'EPRS peut être organisée**. La Région Normandie, via son antenne de Bruxelles, peut vous aider à organiser cette rencontre.
Contact : antenne.bruxelles@normandie.fr

1. La Commission européenne

Elle est l'une des principales institutions de l'Union européenne. La Commission européenne a pour **fonction principale de proposer** (initiative législative) **et de mettre en œuvre les politiques communautaires**.

La **visite institutionnelle** de la Commission européenne offre une découverte approfondie de cette organisation, propice à une compréhension des enjeux politiques.

Alors que la visite **Expérience Europe** se déroule dans un centre d'exposition interactif à 5 minutes à pied de la Commission européenne. Cette expérience plonge virtuellement les visiteurs dans le travail, les priorités et les politiques principales de la Commission ainsi que les valeurs de l'Union européenne dans une ambiance ludique et interactive.

A. La visite institutionnelle

Informations générales

- Type de visite : **Visite générale** (1h) → découverte de l'Union européenne
- Taille du groupe : de **15 à 100 personnes**
- Âge minimal : **15 ans**

Réservation

Au plus tôt 5 mois et au plus tard 10 semaines à l'**avance**. Demande à faire par l'enseignant ou le responsable du groupe :

- Via un compte UE Login : https://commission.europa.eu/get-involved/visit-european-commission_fr
- Par mail : COMM-VISIT-REQUESTS@ec.europa.eu



B. Expérience Europe

Informations générales

- Type de visite : visite libre de l'exposition
- Taille du groupe : N/A
- Âge minimal : **15 ans**

Activités pédagogiques

Atelier "Let's Talk Europe"

Les groupes de jeunes, tels que les groupes scolaires, peuvent également participer à une activité de 45 minutes intitulée «Let's talk Europe », destinée à **stimuler les discussions sur l'Union Européenne**. Il vous suffit de manifester votre intérêt lors de votre réservation.

- Taille du groupe : maximum 25 participants
- Âge minimal : 15 ans
- Objectifs : comprendre le rôle de la Commission et les politiques européennes

Réservation

Une réservation est **obligatoire pour les groupes de 10 personnes ou plus**. Demande à faire par l'enseignant ou le responsable du groupe :

- En ligne : https://commission.europa.eu/get-involved/visit-european-commission_fr
- Par mail : EC-experienceeurope.brussels@ec.europa.eu
- Par téléphone : +32 2 296 5555

Que choisir entre la visite institutionnelle ou Expérience Europe ?



La visite institutionnelle permet d'échanger directement avec des agents de la Commission européenne lors d'une intervention personnalisée, construite autour de la thématique sélectionnée au moment de la réservation. De son côté, Expérience Europe propose une découverte plus libre, interactive et immersive du fonctionnement de la Commission européenne.

Si votre programme comporte déjà plusieurs visites institutionnelles, nous vous conseillons d'opter pour Expérience

Europe afin de varier les modalités d'apprentissage et d'offrir aux élèves une expérience complémentaire.

2. Le Parlement européen

Le Parlement européen est **l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct**. Il **partage** avec le Conseil de l'Union européenne le **pouvoir législatif** de l'Union européenne.

La **visite institutionnelle** du Parlement européen avec accès à l'hémicycle permet une immersion concrète et approfondie, favorisant la compréhension du fonctionnement législatif. Le **Parlamentarium** est le centre des visiteurs du Parlement européen. Il propose une approche muséale innovante et participative, sans contact direct avec les professionnels des institutions. Enfin, la **rencontre avec un chercheur de l'EPRS**, service de recherche du Parlement européen, permet de découvrir une action concrète du Parlement européen.

A. La visite institutionnelle

Informations générales

- Type de visite : visite guidée (1h à 2h)

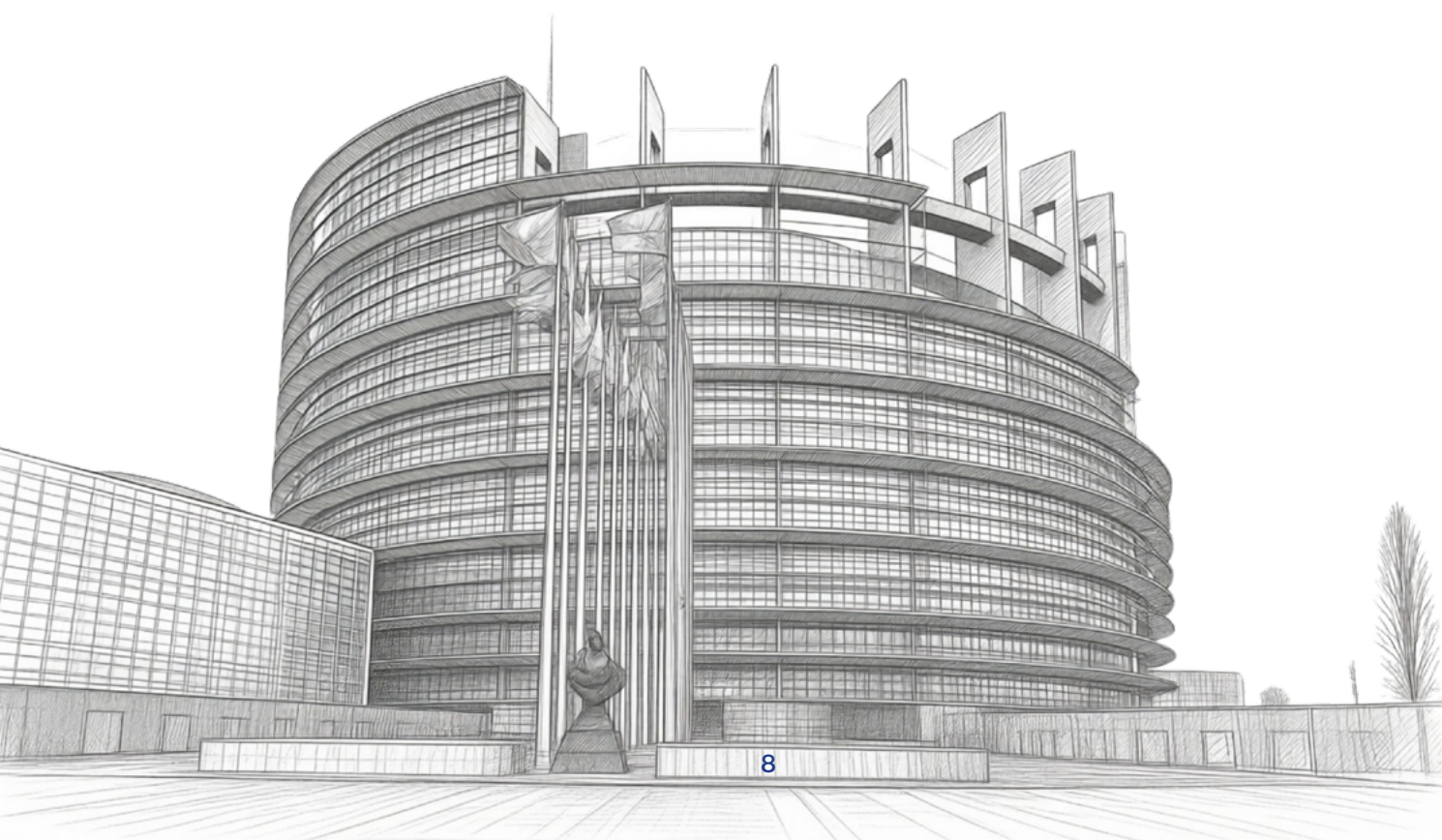
Elle consiste en une séance d'information personnalisée animée par un membre du personnel et axée sur le rôle et les pouvoirs du Parlement européen, une séance de questions/réponses et une visite de la galerie de l'hémicycle.

- Taille du groupe : de **20 à 80 personnes**
- Âge minimal : N/A

Réservation

Obligatoire, demande à faire par l'enseignant ou le responsable du groupe :

- En ligne : <https://visiting.europarl.europa.eu/fr/visitor-offer/brussels/hemicycle>



B. Le Parliamentarium

Des **guides multimédias** entraînent les visiteurs au cœur de l'univers du Parlement européen, expliquant les étapes de l'intégration européenne, son fonctionnement et le travail des députés pour relever les défis contemporains.

Informations générales

- Type de visite : **visite libre** et interactive d'environ **90 minutes**
- Taille du groupe : groupes de **75 personnes maximum**
- Âge minimal : N/A

Activités pédagogiques :

Jeu de rôle du Parlement : les participants **deviennent des députés** au Parlement européen. Répartis en groupes politiques fictifs, ils doivent réussir à former des alliances, négocier avec les autres participants et écouter différentes opinions afin d'atteindre un consensus, comme le font les législateurs européens. Les joueurs débattent de propositions législatives imaginaires, découvrent comment elles sont adoptées et influencent la vie des citoyens dans l'UE.

- Taille du groupe : minimum 16, maximum 32.
- Réservation : [en ligne](#) au minimum 6 mois avant la date de visite souhaitée

Réservation

Non obligatoire, mais **fortement recommandée**. Demande à faire par l'enseignant ou le responsable du groupe :

- En ligne : <https://brussels-parlamentarium.booking.europarl.europa.eu/>
- Par téléphone : +32 2 283 2222

C. Rencontre avec un chercheur de l'EPRS

Cette rencontre permet de découvrir une action concrète du Parlement Européen, en lien avec la Région Normandie : l'Indice Normandie.. Le service de recherche interne du Parlement européen a pour mission de fournir aux membres du Parlement et aux commissions parlementaires, des analyses indépendantes, objectives et fiables, dans le but de les aider dans leur travail parlementaire.

Réservation

- Par mail : antenne.bruxelles@normandie.fr

Que choisir entre la visite institutionnelle, le Parliamentarium ou la rencontre avec un chercheur de l'EPRS ?

La visite institutionnelle permet de découvrir l'hémicycle et le fonctionnement du Parlement européen avec un guide-conférencier. Le Parliamentarium offre quant à lui une expérience plus libre, interactive et immersive. Si votre séjour comprend déjà une visite institutionnelle, nous recommandons le Parliamentarium pour varier les formats. Une rencontre avec un chercheur du Service de recherche du Parlement européen (EPRS) peut également compléter votre séjour en illustrant concrètement les travaux du Parlement grâce à la découverte de l'Indice Normandie.

3. Conseil de l'Union européenne / Conseil européen

Le Conseil de l'Union européenne, officiellement appelé le Conseil et parfois, de façon informelle, Conseil des ministres de l'Union européenne, est l'une des principales institutions de l'Union européenne. C'est un **organe institutionnel exécutif** mais aussi législatif de l'Union européenne, qui **décide des actes législatifs et budgétaires**.

Le Conseil européen est l'organe de **coopération et coordination suprême entre les chefs d'États ou de gouvernement** de l'Union européenne, qui **définit les orientations et les priorités politiques** générales de l'Union, et qui est chargé de donner les impulsions nécessaires à son développement.

Cette visite permet de comprendre le rôle des États membres et la prise de décision européenne.

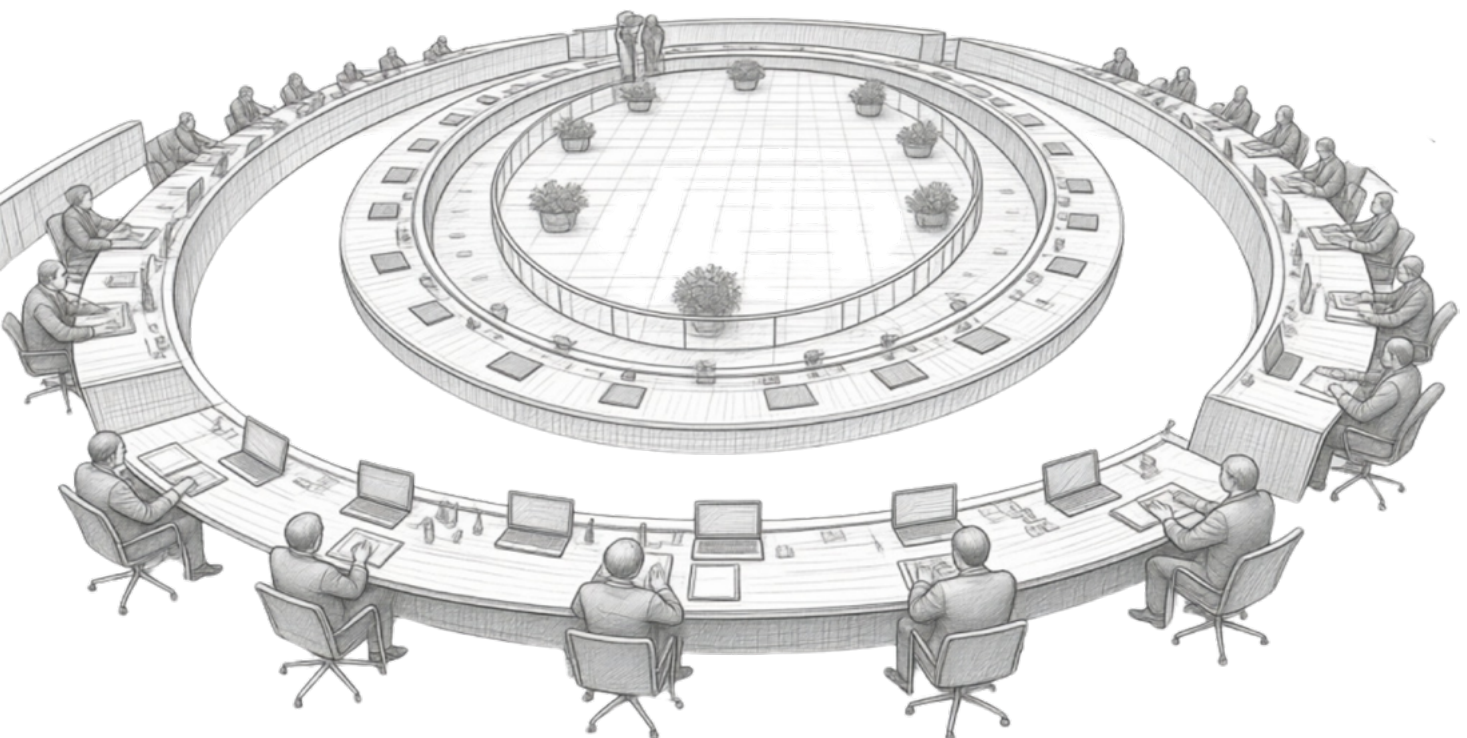
Informations générales

- Types de visite :
 - **Visite guidée** du bâtiment du Conseil
 - **Séance d'information** : un expert du Conseil partage ses connaissances et explique comment se déroulent les travaux au Conseil. Il peut également proposer un sujet plus spécifique sur demande.
- Durée : **1 à 2 heures**
- Taille du groupe : **au moins 20 personnes**
- Âge minimal : **15 ans**

Réservation

Demande à faire par l'enseignant ou le responsable du groupe :

- En ligne : <https://visits.consilium.europa.eu/fr/vmt/vmt-group-visit-login/>



4. Maison de l'histoire européenne

La Maison de l'histoire européenne est un musée d'histoire situé à Bruxelles, en Belgique, qui se concentre sur l'histoire récente du continent européen et sur le processus d'intégration européenne. Il s'agit d'une initiative du Parlement européen. Le musée a ouvert ses portes le 6 mai 2017.

Cette visite permet aux élèves de mieux comprendre les guerres mondiales, la construction de la paix et la naissance de l'Union Européenne.

Informations générales

- Type de visite :
 - Visites guidées de l'exposition permanente ou temporaire (1h30)
 - Visite guidée thématique intitulée « À la Poursuite de la Démocratie ». (1h30)
- Taille du groupe : **10 à 70 personnes**
- Âge minimal : N/A

Réservation

Obligatoire, demande à faire par l'enseignant ou le responsable du groupe :

- En ligne : <https://brussels-historia.booking.europarl.europa.eu/fr>
- Par téléphone : +32 2 283 1220



Visites non institutionnelles conseillées

Au-delà des institutions européennes, Bruxelles est une capitale européenne riche d'un patrimoine historique, culturel et architectural remarquable. Parcourir la ville permet aux élèves de découvrir les multiples facettes de son identité, entre histoire, art, architecture et culture populaire. De nombreux sites emblématiques sont accessibles gratuitement et constituent d'excellents compléments aux visites institutionnelles, tout en offrant des temps de découverte plus libres au cours du séjour :

- La Grand-Place
- La Bourse
- Le Manneken-Pis
- Le Palais Royal
- Les galeries royales
- Le parcours BD : retrouvez les fresques dans la rue de BD emblématiques
- Le Mont des Arts
- Le Palais du Justice
- Le parc du Cinquantenaire

Visites mémorielles en Normandie

Organiser son déplacement

Ce guide propose une découverte in situ des lieux de mémoire de la seconde guerre mondiale sur notre territoire. Ces visites peuvent être le préambule d'un travail sur l'importance du devoir de mémoire dans la construction de la Paix durable en Europe.

Ce programme est dimensionné pour 25 élèves pour une demi-journée ou une journée entière.

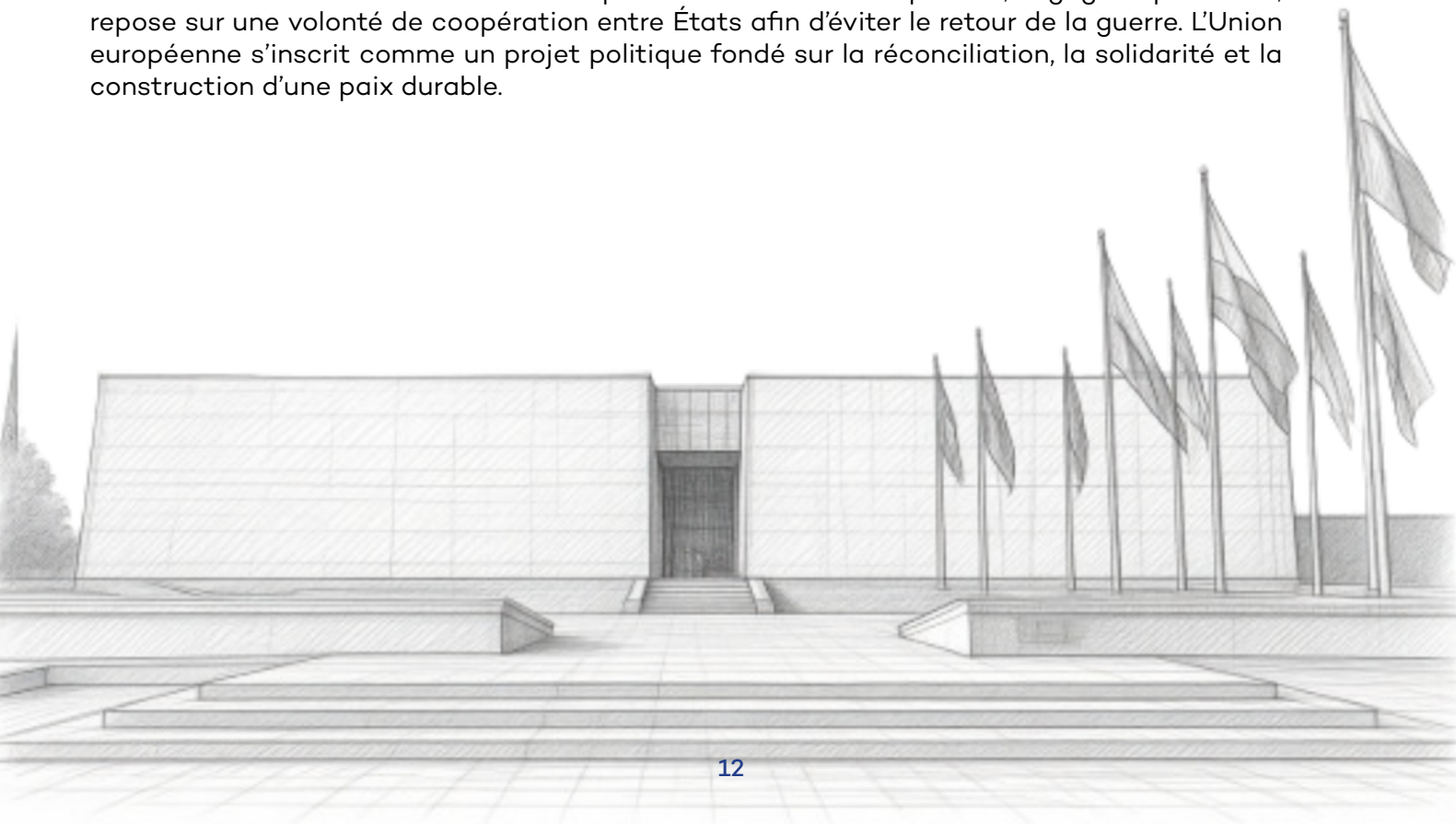
Bonnes pratiques

- La **réservation d'un car** est généralement nécessaire pour les déplacements.
- **Arriver** au Mémorial de Caen **15 minutes minimum avant** le début de la visite.
- Lors des visites du Mémorial de Caen une **zone de pique-nique couverte** est proposée.

1. Le Mémorial de Caen

Le Mémorial de Caen est **l'un des plus grands musées d'Europe consacré à l'histoire du XX^{ème} siècle**. Ce lieu de mémoire en Normandie retrace un siècle bouleversé par deux guerres mondiales ayant causé des dizaines de millions de victimes civiles et militaires.

La visite du Mémorial de Caen montre que la construction européenne, engagée après 1945, repose sur une volonté de coopération entre États afin d'éviter le retour de la guerre. L'Union européenne s'inscrit comme un projet politique fondé sur la réconciliation, la solidarité et la construction d'une paix durable.



A. La visite guidée du Mémorial

Conçue comme un temps d'apprentissage et d'échanges, la visite guidée propose aux élèves d'analyser des documents et des objets du parcours historique en réutilisant les connaissances acquises en cours.

S'articulant autour des caractéristiques des régimes totalitaires (idéologie, usage de la terreur, crimes de masse), cette visite s'attache à montrer **l'étendue et la violence du conflit** ainsi que **le processus menant au génocide des Juifs d'Europe** et au **massacre des Tsiganes**.

Pour rester en cohérence avec le programme scolaire, un **focus** sera fait **sur la France** (défaite de 1940, Occupation, action du général de Gaulle et de la France Libre).

- Durée : **1h30**

Réservation

- En ligne : <https://www.memorial-caen.fr/lespace-pedagogique/lycee/>
- Par téléphone : 02 31 06 06 45

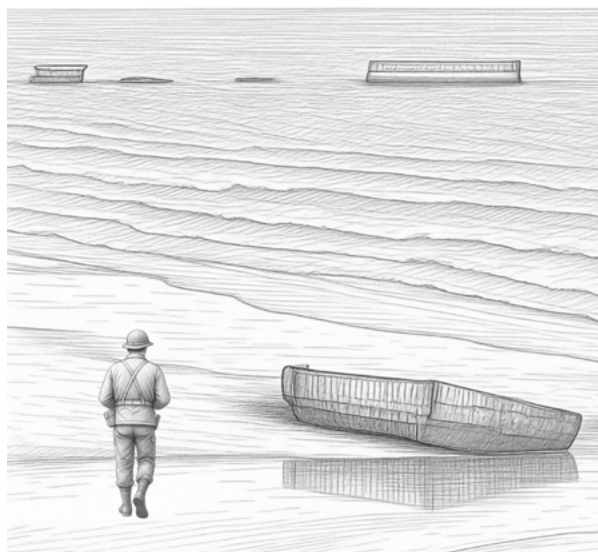
B. Les circuits sur les sites du Débarquement

En plus de la visite du Mémorial, les équipes du musée peuvent organiser dans la même journée une visite des plages du Débarquement afin d'illustrer les notions abordées lors de la visite.

- Durée : **3h30**
- Circuit A :
 - Batterie allemande
 - Cimetière américain
 - Omaha Beach
- Circuit B :
 - Cimetière allemand
 - Cimetière américain

Réservation

- En ligne : <https://www.memorial-caen.fr/lespace-pedagogique/lycee/>
- Par téléphone : 02 31 06 06 45



2. Normandie, Terre de Liberté

Au-delà du Mémorial de Caen, le **territoire normand offre un patrimoine historique et culturel particulièrement riche**.

La carte ci-dessous présente une **sélection**, non exhaustive, de **sites emblématiques** pouvant compléter votre séjour pédagogique en fonction de votre projet et de vos objectifs. Certaines de ces alternatives peuvent être plus accessibles en fonction de votre département d'origine.

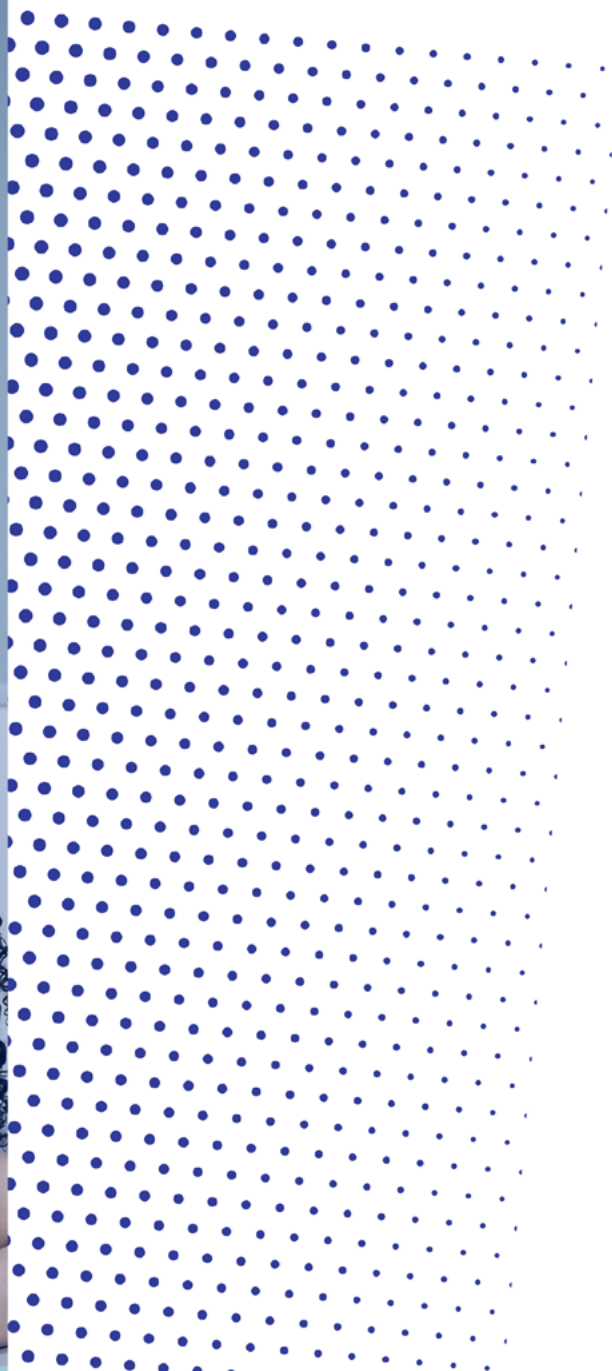


Plus d'informations

Guide du visiteur des plages du débarquement et de la bataille de Normandie :

<https://www.normandie-tourisme.fr/brochure/guide-d-day-1944/>





Ressources et activités pédagogiques

Europe et Paix

Ressource proposée en partenariat avec les EUROPE DIRECT Normandie Caen, Vire et Evreux.

Frise chronologique et grands principes

1945 – Une Europe dévastée par la guerre

La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) est le conflit le plus meurtrier de l'histoire. On estime qu'elle a causé entre 60 et 70 millions de morts dans le monde, dont plus de 35 millions en Europe. Des villes entières sont détruites, les économies sont ruinées et les populations profondément traumatisées. La découverte des camps de concentration et d'extermination nazis révèle également l'ampleur des crimes commis pendant la guerre.

À la fin du conflit, une question s'impose aux dirigeants européens : comment éviter qu'une telle catastrophe se reproduise ? Beaucoup estiment que la paix ne pourra être durable que si les anciennes puissances ennemies, notamment la France et l'Allemagne, apprennent à coopérer plutôt qu'à s'affronter. Cette réflexion ouvre la voie aux premiers projets de construction européenne quelques années plus tard.

1950 – Faire de la guerre une impossibilité

Cinq ans seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la méfiance entre la France et l'Allemagne reste immense. L'idée de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, et de Jean Monnet est de lier les deux pays de manière si étroite que la guerre devienne non seulement impensable, mais matériellement impossible.

Pour mettre cette idée en pratique, Robert Schuman présente le 9 mai 1950 une proposition qui va devenir l'un des textes fondateurs de la construction européenne : la Déclaration Schuman. Celle-ci prévoit de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier (les deux ressources indispensables à l'industrie de guerre à l'époque) sous une autorité commune, au sein d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.

Cela a abouti à la création de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) en 1951, regroupant 6 pays : la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Si ces pays gèrent ensemble l'acier, ils ne peuvent plus fabriquer de canons les uns contre les autres.

Le saviez-vous ? C'est en hommage à ce texte fondateur que le 9 mai est aujourd'hui célébré chaque année comme la Journée de l'Europe.

1955 – Les symboles d'une Europe unie

Après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, les pays européens ne cherchent pas seulement à coopérer sur le plan économique. Ils veulent aussi créer un sentiment d'appartenance à une communauté de destin. Pour cela, des symboles communs sont progressivement adoptés afin de rappeler les valeurs partagées de paix, de solidarité et d'unité.

Le drapeau européen est adopté en 1955 par le Conseil de l'Europe. Il représente un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu. Contrairement à une idée répandue, ces douze étoiles ne correspondent pas au nombre de pays membres. Le chiffre 12 a été choisi parce qu'il symbolise traditionnellement l'harmonie, la plénitude et la stabilité. Le cercle, quant à lui, représente l'union entre les peuples européens. Même lorsque de nouveaux pays rejoignent l'Union européenne, le nombre d'étoiles reste donc inchangé.

Au fil du temps, d'autres symboles européens apparaissent, comme l'hymne européen, inspiré de l'Ode à la joie de Beethoven, ou encore la Journée de l'Europe célébrée chaque année le 9 mai. Ces symboles rappellent que la construction européenne ne repose pas seulement sur des traités et des institutions, mais aussi sur une volonté de rapprocher durablement des peuples qui se sont longtemps affrontés.

Années 1960 – D'une paix fragile à une paix durable

Dans les années 1960, le chercheur norvégien Johan Galtung, l'un des fondateurs des études sur la paix et les conflits, distingue deux formes de paix. La paix négative correspond à l'absence de guerre ou de violence directe. Les combats ont cessé, mais la haine, les rivalités territoriales ou la méfiance peuvent encore exister. En 1945, après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe connaît d'abord cette forme de paix : les armes se sont tues, mais les blessures du conflit restent profondes.

La paix positive va plus loin : elle consiste à créer les conditions qui permettent aux sociétés de vivre de manière plus juste, sûre et durable. Elle ne signifie pas seulement éviter la guerre, mais aussi construire des institutions solides, favoriser la coopération et agir sur les causes qui peuvent provoquer des conflits.

C'est précisément l'ambition de la construction européenne. Avec la CECA puis l'Union européenne, les États choisissent de rapprocher leurs économies et leurs politiques afin de régler leurs désaccords par le dialogue plutôt que par la force. L'objectif est de construire une paix durable fondée sur la confiance, la solidarité et des intérêts communs.

1992 – La naissance de l'Union européenne

Le Traité de Maastricht (1992) a marqué un grand tournant. Avant 1992, on parlait de «Communauté Économique Européenne» (CEE). L'accent était mis sur le marché et le commerce. Avec Maastricht, on passe à l'Union européenne (UE). Cela signifie que le projet devient politique et plus seulement économique. C'est ce traité qui crée la citoyenneté européenne. Par exemple, un lycéen français peut voter aux élections municipales ou européennes dans un autre pays de l'UE où il résiderait, et il bénéficie de la protection diplomatique de n'importe quel État membre.

Maastricht a fixé les règles de la création de l'Euro. C'est un acte de paix par l'économie car le fait de partager la même monnaie rend les économies interdépendantes, ce qui les dissuade de démarrer un conflit.

Le traité instaure aussi la Politique Étrangère et de Sécurité Commune. Pour la première fois, les pays membres s'accordent pour parler d'une seule voix sur la scène internationale et maintenir la paix.

2012 – L'Europe récompensée pour son action en faveur de la paix

En 2012, l'UE reçoit le Prix Nobel de la Paix. Alors que l'Europe est en pleine crise de l'Euro et que le doute s'installe, le comité rappelle que l'UE a réussi sa mission principale, celle de réconcilier des ennemis héréditaires et de stabiliser la démocratie en Grèce, Espagne, Portugal, puis à l'Est après la chute du Mur de Berlin. Le prix a donc été décerné pour récompenser plus de six décennies de contribution à l'avancement de la paix et de la réconciliation en Europe après 1945 et la fin de la guerre froide.

Ce prix, symbole d'un message politique, souligne aussi la transformation radicale de la relation franco-allemande. En seulement 60 ans, deux nations qui se sont fait la guerre pendant des siècles sont devenues les moteurs d'une union politique. C'est ce passage de la haine à la coopération qui est particulièrement récompensé.

2022 – Le retour de la guerre sur le continent européen

L'invasion de l'Ukraine le 24 février 2022 a eu un impact majeur sur la paix. Elle est souvent qualifiée de « fin de l'insouciance » en l'Europe.

Depuis 1945, l'Europe pensait que les guerres de conquête territoriale appartenaient au passé. Mais avec l'Ukraine, on assiste au retour de la guerre de haute intensité avec l'utilisation massive de chars, d'artillerie lourde, de missiles et de tranchées. Pendant la Guerre froide, puis après la chute du Mur de Berlin, il existait des traités pour limiter le nombre d'armes en Europe. L'invasion russe a fait voler en éclats ces accords. Cela a forcé tous les pays européens (comme l'Allemagne qui a investi 100 milliards d'euros) à se réarmer massivement. La paix ne repose plus sur la confiance diplomatique, mais sur la dissuasion militaire.

Ce conflit n'est pas que militaire. Il touche aussi le quotidien des Européens, ce qui peut créer des tensions internes telles que :

Une crise énergétique : La fin du gaz russe a fait grimper les prix, créant de l'inflation et des difficultés sociales.

Réfugiés : L'Europe a accueilli des millions d'Ukrainiens en quelques semaines, un défi de solidarité unique.

Une défense européenne, mais pas d'armée européenne

L'armée est l'un des derniers piliers de la souveraineté nationale et décider d'envoyer des soldats au combat est l'acte le plus grave qu'un gouvernement puisse prendre. Pour l'instant, les pays membres de l'UE ne sont pas prêts à donner ce pouvoir à une autorité centrale à Bruxelles. C'est pour cela qu'en 1954, le projet de Communauté Européenne de Défense (CED) a été rejeté. Depuis, l'Europe avance par la coopération plutôt que par la fusion et la création d'une armée commune.

Beaucoup de pays européens (comme la Pologne ou les pays Baltes) considèrent que leur sécurité est assurée par l'OTAN (l'alliance avec les États-Unis) plutôt que par un projet de défense proprement européen. Depuis l'invasion de l'Ukraine, l'idée d'une « autonomie stratégique » progresse. L'UE a créé la Boussole stratégique, un plan qui prévoit une force de réaction rapide de 5 000 hommes pour 2025, mais cela représente une force de soutien et non une armée globale unique remplaçant les armées nationales.

La paix en Europe, un héritage fragile

La paix n'est pas qu'une question de frontières et d'armées, c'est aussi une question de cohésion sociale et politique. La construction européenne repose sur l'idée que les pays sont plus forts tous ensemble, c'est ce qu'on appelle le supranationalisme. Le nationalisme, au contraire, prône le retour à la pleine souveraineté de chaque État. Mais si chaque pays décide de ne suivre que son propre intérêt (le « chacun pour soi »), les mécanismes de solidarité s'arrêtent. En cas de crise sanitaire, mi-gratoire ou militaire, l'Europe devient incapable de réagir vite et fort.

L'euroscepticisme est la méfiance, voire le rejet, de l'Union européenne. Certains citoyens ont l'impression que les décisions importantes sont prises à Bruxelles par des personnes qu'ils n'ont pas élues directement, ce qui crée un sentiment de colère.

Ce qui met en péril l'unité de l'Europe c'est si l'euroscepticisme et le nationalisme l'emportent, le dialogue s'arrête. Sans dialogue, il n'y a plus de solidarité, et sans solidarité, la paix devient une simple trêve avant le retour des rivalités sur le sol européen.

Quiz

1. Environ combien de personnes ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale ?

- A) Environ 5 millions
- B) Environ 20 millions
- C) Entre 60 et 70 millions
- D) Plus de 200 millions

2. Qui est l'auteur de la déclaration du 9 mai 1950, considérée comme l'acte de naissance de l'Europe unie ?

- A) Victor Hugo
- B) Robert Schuman
- C) Winston Churchill
- D) Konrad Adenauer

3. Que représentent les 12 étoiles jaunes sur le drapeau européen, symbole de l'unité et de la paix ?

- A) Le nombre de pays membres fondateurs de l'Union européenne.
- B) Le nombre de guerres évitées depuis la création de la CECA.
- C) Les 12 mois de l'année et les 12 heures du jour, symbolisant la perfection et la plénitude.
- D) Les 12 langues officielles parlées au sein de l'Union.

4. Dans le domaine de la paix, quelle est la différence entre une « paix négative » et une « paix positive » ?

- A) La paix positive concerne l'écologie, la paix négative concerne l'industrie
- B) Il n'y a aucune différence
- C) La paix négative est le désarmement total, la paix positive est l'armement préventif
- D) La paix négative est l'absence de guerre, la paix positive est une coopération active et durable

5. Quel traité, signé en 1992, transforme la Communauté économique en Union européenne et renforce la coopération politique ?

- A) Le traité de Rome
- B) Le traité de Lisbonne
- C) Le traité de Versailles
- D) Le traité de Maastricht

6. Outre la guerre, quel facteur interne met en péril l'unité et la paix en Europe ?

- A) La conquête spatiale européenne
- B) Le développement des énergies renouvelables
- C) La montée de l'euroscepticisme et des nationalismes
- D) L'élargissement de la zone Erasmus aux pays partenaires, hors UE

7. En quelle année l'Union européenne a-t-elle reçu le Prix Nobel de la Paix ?

- A) 1957
- B) 1989
- C) 2012
- D) 2021

8. Quel événement récent a considérablement remis en cause la paix sur le sol européen depuis 1945 ?

- A) L'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022
- B) La sortie du Royaume-Uni (Brexit)
- C) La crise financière de 2008
- D) Les manifestations des gilets jaunes

9. Existe-t-il aujourd'hui une « Armée européenne » unique placée sous le commandement de l'Union européenne ?

- A) Oui, elle a été créée en 1954 pour remplacer les armées nationales après la guerre.
- B) Oui, c'est elle qui intervient actuellement directement sur le front en Ukraine.
- C) Non, car le traité de Maastricht interdit strictement toute forme de coopération militaire entre les pays membres.
- D) Non, la défense reste une compétence nationale : chaque pays possède sa propre armée, même s'ils coopèrent de plus en plus.

Les actions de l'Union européenne pour la paix

Ressource proposée en partenariat avec les EUROPE DIRECT Normandie Caen, Vire et Evreux.

Plus de 1 000 projets ont été déployés à l'échelle mondiale afin de prévenir les conflits et de soutenir les populations affectées. L'Union européenne coopère avec plus de 60 pays pour faire face aux menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Elle accompagne également les États fragiles dans l'amélioration du fonctionnement des services publics, notamment dans les domaines de la justice, de la police, des administrations et de la lutte contre la corruption.

Enfin, des missions civiles sont déployées pour surveiller les situations de paix et contribuer à la stabilité, en particulier dans les zones de tension.

L'Indice Normandie

L'indice Normandie est le résultat d'une collaboration entre le Parlement européen, son service de recherche, la région Normandie et l'Institut pour l'économie et la paix. L'indice a été dévoilé pour sa première édition en 2019.

Le nom a été choisi en hommage au Débarquement de 1944. C'est un symbole fort car la Normandie a été le point de départ de la libération de l'Europe, elle est donc devenue un lieu de réflexion mondiale sur la paix. En finançant et en utilisant cet indice, l'Union européenne montre qu'elle veut agir de manière préventive. En identifiant où les menaces augmentent, l'Union européenne peut adapter sa diplomatie et son aide humanitaire pour éviter que la guerre n'éclate sur le sol européen.

L'indice attribue à chaque pays un score compris entre 0 (niveau de sécurité le plus faible) et 10 (le plus élevé). La conception de la paix retenue ne se limite pas à l'absence de conflit armé. Elle intègre également la capacité des États à garantir une société égalitaire, à protéger les droits fondamentaux et à offrir un environnement stable, durable et sûr.

Les spécificités de l'Indice Normandie

La particularité de cet indice réside dans son approche élargie de la paix. Il ne se limite pas à mesurer l'absence de conflit, mais évalue également les menaces pesant sur la paix. Il permet ainsi d'identifier les pays les plus vulnérables et la nature des risques auxquels ils sont exposés.

Cet indice est conçu en cohérence avec la politique étrangère de l'Union européenne. Il s'appuie sur les 11 menaces définies par la stratégie globale de l'UE de 2016. Il vise à orienter l'action internationale de l'Union vers une approche proactive. Il contribue à prévenir les conflits en agissant sur leurs causes et en soutenant la stabilisation des États les plus fragiles.

Les 11 menaces identifiées

- Le niveau de **désinformation** est pris en compte, qu'elle émane de partis politiques, de puissances étrangères ou des autorités publiques.
- La vulnérabilité au **changement climatique** est également évaluée, au regard de l'exposition aux catastrophes naturelles.
- La **cybersécurité** constitue un autre critère, à travers l'analyse de la vulnérabilité aux cyberattaques.
- La solidité des **processus démocratiques** est appréciée au regard de la participation des citoyens à la vie politique.
- La vulnérabilité aux **crises économiques** est mesurée, notamment à partir de la structure des prêts et de leur orientation vers des activités productives.
- L'**insécurité énergétique** est évaluée au regard du niveau de dépendance aux importations d'énergie.
- La **fragilité de l'État** est également prise en compte, notamment à travers sa légitimité ainsi que sa capacité à garantir l'État de droit et les droits fondamentaux.
- La **criminalité** est mesurée à partir du taux d'homicides pour 100 000 habitants, complété par la perception de la criminalité organisée.
- La **vulnérabilité aux attaques terroristes** est analysée au regard du nombre d'attentats ainsi que de leurs conséquences humaines et matérielles.
- La **vulnérabilité aux conflits violents** est appréciée en fonction de leur intensité, du nombre de victimes et de leur nature, qu'ils soient internes ou externes.
- Enfin, la présence d'**armes de destruction massive** est prise en compte, en particulier au regard du risque lié aux armes nucléaires.

Les conclusions de l'Indice Normandie 2025

La moyenne mondiale s'établit à 5,79. L'Union européenne atteint un score de 7,56 et se situe au 10^{ème} rang, entre la Malaisie et le Singapour. Les conclusions de l'exercice 2025 montrent que le niveau des menaces à la paix dans le monde n'a jamais été aussi élevé au cours des sept années écoulées depuis que l'Indice est publié.

Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques aux frontières de l'Europe, l'Union recule de trois places en 2024, mais se stabilise sur l'année 2025. Les principaux risques identifiés concernent la menace nucléaire, la cybersécurité, la criminalité et le terrorisme.

2. Programme thématique sur la paix, la stabilité et la prévention des conflits europe dans le monde

Le programme dispose d'un budget total de 900 M€. Il intervient à l'échelle mondiale et transrégionale.

Ses priorités portent sur la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. Elles incluent également l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans l'analyse des conflits. L'implication des femmes, des jeunes et des enfants dans les processus de paix constitue un axe central.

Les actions financées couvrent notamment la lutte contre la désinformation. Elles soutiennent également des approches innovantes et locales de consolidation de la paix. Enfin, elles contribuent à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

3. Facilité européenne pour la paix

La Facilité européenne pour la paix (FEP) est l'outil qui a permis à l'UE de passer d'une puissance purement commerciale à un acteur de sécurité en finançant des actions militaires en dehors du budget standard de l'UE. Le budget officiel de l'Union européenne a une limite juridique stricte, il ne peut pas servir à financer des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense. C'est pour cela que la FEP est un fonds « extra-budgétaire ». C'est une sorte de «cagnotte» commune alimentée par les contributions des États membres, mais gérée en dehors du budget standard.

Avant l'invasion de l'Ukraine, la FEP servait surtout à financer de petites opérations de formation ou du matériel non létal (casques, trousse de secours) en Afrique ou dans les Balkans. En 2022, pour la première fois, l'UE a décidé d'utiliser ce fonds pour acheter et livrer des équipements létaux (missiles, munitions, chars) à un pays en guerre. Le plafond financier de ce fonds a été augmenté plusieurs fois face à l'urgence. Initialement doté de 5 milliards d'euros pour la période 2021-2027, il dépasse aujourd'hui les 12 milliards d'euros à cause des besoins massifs de l'Ukraine.

La défense européenne

Ressource proposée en partenariat avec Brief Media.

Le début de l'invasion russe en Ukraine, en 2022, a entraîné des questionnements sur la défense du continent. Si une grande partie des pays européens sont membres de l'Otan, le principe de défense mutuelle au sein de cette alliance a été remis en question par le président américain, Donald Trump. Ce dernier fait par ailleurs pression pour que les membres de l'Otan dépassent largement le seuil des 2 % du PIB consacrés aux dépenses de défense. Ces événements poussent certains pays européens à chercher à s'émanciper du soutien américain et à renforcer leur coopération militaire.

Le concept

Le continent européen ne dispose pas d'une défense commune. La coopération dans ce domaine passe par l'UE et par l'Otan, une alliance militaire de 32 pays, qui ne couvrent pas tous les pays d'Europe. Par exemple, le Royaume-Uni et la Norvège font partie de l'Otan, mais pas de l'UE, l'Autriche et l'Irlande sont membres de l'UE sans faire partie de l'Otan, tandis que la Suisse n'appartient à aucune des deux alliances. Si l'UE n'a pas d'armée, elle fait coopérer celles des États membres. Ses décisions de défense sont prises par le Conseil de l'UE (qui rassemble les ministres des États membres en fonction du sujet concerné, en l'occurrence les ministres de la Défense), un comité des ambassadeurs et un comité des chefs d'état-major, explique le site du Conseil. Dans l'Otan, créée en 1949, les décisions sont prises au Conseil de l'Atlantique nord, où siège un représentant de chaque État membre. Ses opérations militaires sont menées par les États membres qui « mettent volontairement à disposition » des effectifs, explique le site de l'Otan.

Les dates clés

1992 : Une politique de défense commune

La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) aux États membres de l'UE est instaurée par le traité sur l'UE, signé en 1992 à Maastricht. Elle a pour but de « promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde », d'après le traité. En 1952, une Communauté européenne de défense visant à établir une armée commune avait été envisagée par certains pays d'Europe, mais avait été rejetée par la France, qui craignait une perte de souveraineté.

En 1992 est également créé l'Eurocorps, un état-major multinational regroupant 11 pays, comptant 1 000 militaires et situé à Strasbourg, selon le site du ministère français de la Défense. Il peut être mobilisé par l'UE ou par l'Otan. Les États membres de l'UE fixent en 1999 comme objectif de la PESC la capacité à mobiliser 60 000 militaires pour réagir à un conflit, puis en 2004 l'aptitude à lancer une opération en cinq jours, explique Vie-publique.fr, un site de l'administration française.

2002 : Partenariat entre l'UE et l'Otan

L'UE et l'Otan signent en 2002 une déclaration commune appelée Identité européenne de sécurité et de défense (IESD), qui ouvre la voie à une coopération militaire entre les deux alliances. « Les pays membres de l'Otan se déclarent disposés à donner à l'UE l'accès aux moyens et capacités de l'Otan pour des opérations » militaires, explique le site d'information sur l'UE Toute l'Europe. La première opération dans le cadre de l'IESD a lieu en Macédoine du Nord en 2003, afin de faire respecter l'application des accords de paix conclus entre le gouvernement et des rebelles albanais. Entre 2003 et début 2025, l'UE mène 40 opérations militaires ou civiles (y compris hors du cadre de l'IESD), selon le site du Parlement européen. Cependant, toutes ces missions sont « de gabarit modeste et d'objectifs très limités », estime le chercheur Claude Nigoul dans un article paru en 2019 dans la revue L'Europe en formation. Selon lui, l'UE a besoin du « feu vert américain » pour chaque opération, en raison du rôle des États-Unis dans l'Otan, et leurs intérêts « ne coïncident pas nécessairement ».

2007 : Une clause de défense mutuelle

Signé en 2007 par les États membres de l'UE, le traité de Lisbonne introduit une clause de défense mutuelle. « Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir », prévoit le traité. Cette clause est invoquée pour la première fois par la France en 2015 après les attentats du 13 novembre. Plusieurs pays, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, apportent alors un soutien à des opérations françaises antiterroristes, par exemple en Syrie et en Irak.

Le traité de Lisbonne prévoit également une « coopération structurée permanente » entre les États membres souhaitant développer des forces et des projets de recherche multinationaux. Prévus pour 2010, cette coopération n'est concrétisée qu'en 2017 par 23 pays. Dans un bilan en 2021, le ministère français de la Défense rapporte que 46 projets sont lancés, parmi lesquels le développement d'un système de protection contre les missiles.

2022 : Projet de force commune

Le Conseil européen, qui réunit les dirigeants des États membres de l'UE, adopte en mars 2022, quelques semaines après le début de l'invasion russe en Ukraine, un plan de sécurité prévoyant de créer « une capacité de déploiement rapide » comptant jusqu'à 5 000 militaires. « L'UE doit gagner en rapidité, en capacité et en efficacité », selon le document. Cette décision est un revirement, le projet de fonder une armée européenne ayant été abandonné dans les années 1990 « au nom du principe de «non-duplication» avec l'Otan », explique le politologue Maxime Lefebvre dans un article publié en 2022 sur le site The Conversation.

Cette idée avait été relancée d'abord en 2015 par Jean-Claude Juncker, alors président de la Commission européenne, l'une des deux branches exécutives de l'UE, puis par Emmanuel Macron en 2018. Kaja Kallas, la haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, a annoncé en mai 2025 que la « capacité de déploiement rapide » était désormais opérationnelle. Elle n'a pas encore mené d'opération.

Atelier 1 : simulation diplomatique sur la défense européenne

Durée : 55 minutes

Public : activité à destination des lycéens

Matériel pédagogique fourni : une fiche pays et une fiche aide pour chaque délégation, une fiche aide et un modèle de résolution pour l'enseignant.

L'atelier prend la forme d'un jeu de rôle où les élèves incarnent, par groupe de deux à quatre, la délégation d'un pays européen. À travers la simulation d'un sommet extraordinaire sur la défense européenne, ils débattent, négocient et tentent d'aboutir à une résolution commune.

Cette activité pédagogique permet de découvrir le fonctionnement concret de la diplomatie multilatérale et les positions des différents pays européens en matière de défense européenne.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux des négociations européennes en matière de sécurité collective.
- Apprendre à argumenter et coopérer pour défendre les intérêts d'un pays dans une négociation internationale.
- Prendre conscience de la complexité des relations entre les différents pays.

Condition de victoire

Les pays gagnent collectivement si la résolution est adoptée. Ils perdent collectivement si la résolution n'est pas adoptée. Chaque pays peut également perdre individuellement si la résolution contient sa ligne rouge, une proposition indiquée sur sa fiche pays qu'il doit absolument faire passer OU empêcher à tout prix de faire passer.

Préparation en amont

L'enseignant attribue chaque élève à la délégation d'un pays. Il explique ce qu'est l'Otan et affiche au tableau une carte de l'Europe, afin d'aider les élèves à situer géographiquement leur pays. Pour la répartition des pays, il est recommandé de donner les plus difficiles aux élèves les plus investis.

Pays	Difficulté du rôle	Pays	Difficulté du rôle
 Allemagne	★	 Pays-Bas	★★
 France	★	 Roumanie	★★
 Suède	★	 Hongrie	★★★
 Pologne	★	 Italie	★★★★
 Finlande	★★	 Royaume-Uni	★★★★

Chaque groupe d'élèves reçoit une fiche aide, avec les règles du jeu, et une fiche pays, contenant la position officielle du pays qu'il représente et ses objectifs lors de la négociation.

Les élèves d'une même délégation se répartissent les rôles entre les négociateurs (qui vont prendre la parole et négocier avec les autres pays) et les conseillers (qui prennent des notes lors des négociations et peuvent poser des questions aux autres délégations pour connaître leur position). Il en faut au moins un de chaque.

Rappels géopolitiques

- **4 avril 1949** : le Traité de l'Atlantique Nord crée l'Otan, alliance militaire menée par les États-Unis dont l'Article 5 prévoit un principe de défense collective. La France, l'Italie, les Pays-Bas, le

Royaume-Uni font partie des membres fondateurs de l'alliance. Ils sont rejoints par la République fédérale d'Allemagne (1955), puis la Hongrie et la Pologne (1999), la Roumanie (2004), la Finlande (2023) et la Suède (2024).

- **24 février 2022** : invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le jour de la simulation, les élèves apportent leur fiche pays et leur fiche aide, qui leur permettra de se rappeler les règles et objectifs du jeu. Chaque délégation écrit sur son chevalet le nom de son pays. Il est recommandé d'organiser les tables en U, pour favoriser l'immersion et la capacité des délégations à se voir et s'entendre. Les élèves d'une même délégation se mettent à côté dans la salle. Les négociateurs sont assis, et les conseillers sont debout derrière eux (comme c'est le cas lors de sommets internationaux).

Déroulé

Mise en contexte (5 min)

L'enseignant rappelle le scénario initial et les règles du jeu (v. fiche aide). Il joue le rôle de président de séance pendant la négociation diplomatique, dont l'objectif est que les dix pays parviennent à une **résolution commune** sur la défense européenne. Il montre au tableau la résolution commune, dans un document déjà prérempli avec la proposition de départ de chaque pays (à télécharger pour pouvoir le modifier) : docs.google.com/document/d/1Ull2vZGLa5f0OfquZwdRTwj6uQ9ucHR6mmYG_3krIQ/edit?usp=sharing

Il rappelle à ce stade que chaque délégation a des objectifs différents, et qu'il ne sera sans doute pas possible de tous les atteindre : chaque délégation doit donc faire preuve de souplesse pour essayer de se rapprocher de ses objectifs. Pour que les négociations restent fluides, il est conseillé aux délégations de jouer cartes sur table sur leurs intérêts et objectifs.

Négociations bilatérales (15 min)

Les élèves circulent librement pour discuter de la résolution. Pour trouver un terrain d'entente, ils peuvent proposer :

- d'abandonner leur proposition de départ.
- de proposer la reformulation de leur proposition de départ : c'est ce qu'on appelle un **amendement**.

Lors de ces phases de négociation, la prise de notes peut porter aussi bien sur les intérêts identifiés des autres pays, ou sur la rédaction de l'amendement que la délégation voudra soumettre en plénière. Si la délégation est composée de plus de deux élèves, il est possible d'avoir plusieurs élèves qui vont négocier en même temps avec des délégations différentes.

L'enseignant veille à ce que chaque groupe participe activement.

Plénière - Amendements (5 min)

À tour de rôle, chaque délégation annonce à haute voix si elle abandonne, reformule, ou ne change rien, à sa proposition de départ. L'enseignant met à jour la résolution avec ces modifications.

Plénière - Nouvelles propositions à la résolution et discussion finale (20 min)

Les négociateurs restent à leur place et peuvent proposer, à tour de rôle, une seule nouvelle proposition. Pour cela ils sont invités à se concerter avec leur propre délégation, avant de lever la main pour proposer leur unique nouvelle proposition. L'enseignant met à jour la résolution avec ces modifications.

Au cours de cette phase, les discussions autour de la table sont libres : les propositions peuvent donc être amendées, ou abandonnées, en fonction des débats. Les négociateurs ne sont pas autorisés à se lever de table, mais les conseillers peuvent se déplacer librement pour s'enquérir des attentes des autres délégations. Une fois que toutes les délégations ont proposé leur nouvelle proposition, ou si les 20min sont passées, l'enseignant déclare la fin des négociations et annonce le vote de la résolution.

Vote sur la résolution et débriefing collectif (10 min)

Il peut arriver que plusieurs propositions se contredisent à ce stade. Dans ce cas, il est procédé à un vote à main levée, pour savoir laquelle des deux est conservée. Puis chaque délégation se met d'accord pour savoir si elle souhaite ou non voter la résolution dans son intégralité. L'enseignant demande aux délégations de voter à main levée, puis annonce si la résolution est adoptée ou non. S'ensuit un échange sur les dynamiques de négociation, les difficultés à concilier des positions divergentes et l'intérêt de l'exercice pour comprendre la géopolitique européenne :

- Qu'est-ce qui a fait bouger les lignes ?
- Quelles dépendances persistent entre les pays européens et les États-Unis ?
- Quelles sont les principales lignes de clivage entre pays européens ?

Variantes

1. S'il n'y a pas assez d'élèves ou que vous souhaitez réaliser l'activité en demi-groupe, une délégation peut être représentée par un seul élève, qui cumulera les rôles de négociateur et de conseiller.

2. Si le temps le permet, l'activité peut durer sur 2h. Dans ce cas, les 30 premières minutes sont consacrées à la présentation de l'Otan, de la carte de l'Europe, et au rappel du scénario initial et des règles. C'est le bon moment pour que chaque délégation pose à l'enseignant ses questions. Ensuite, la phase de négociation commence par un tour de table en plénière au cours duquel chaque pays présente sa proposition de départ. On suit ensuite le déroulé normal de l'activité. En guise de conclusion, vous pouvez faire un débriefing plus long, avec des éléments de contexte sur la réalité aujourd'hui des négociations et les points d'achoppements sur le sujet de la défense européenne.

Fiche aide

Scénario initial

La semaine dernière, plusieurs **cyberattaques** ont touché des infrastructures en Estonie, Lettonie et Lituanie, trois pays frontaliers de la Russie, qui sont membres de l'Union européenne et de l'Otan. Des drones non identifiés ont par ailleurs été aperçus en train de survoler les trois pays ainsi que la mer Baltique.

Si cette attaque s'avérait être le fait d'un État hostile, cela pourrait entraîner une guerre mondiale. La « Coalition européenne de défense et de sécurité (CEDS) » (coalition fictive inspirée de la Coalition des volontaires), réunissant neuf pays de l'UE et le Royaume-Uni, a donc décidé de se réunir en sommet extraordinaire à Stockholm afin de parvenir à une résolution commune sur la défense européenne, articulée notamment autour :

1. D'un pourcentage minimal d'investissement dans la défense d'ici 2030.
2. De mesures concrètes de coopération (cybersécurité, marine, renseignement, humanitaire).
3. D'une formulation politique commune, qui se positionne sur le soutien à l'Ukraine.
4. Du niveau de dépendance aux États-Unis et d'autonomie européenne en matière d'achats d'armement.

Pour être adopté, le texte final doit être voté par la **majorité des délégations**.

Règles du jeu

L'atelier prend la forme d'un jeu de rôle où les élèves incarnent, par groupe de 2 à 4, la **délégation d'un pays européen**. Leur objectif est d'aboutir à une **résolution commune**. Les pays gagnent collectivement si la résolution est adoptée. Ils perdent collectivement si la résolution n'est pas adoptée. Chaque pays peut également perdre individuellement si la résolution contient sa ligne rouge, une proposition indiquée sur sa fiche pays qu'il doit absolument faire passer OU empêcher à tout prix de faire passer.

Le jeu se déroule en quatre phases :

1. **L'enseignant rappelle les règles** et présente au tableau la résolution commune, préremplie avec une proposition de départ pour chaque pays (voir ci-dessous). C'est sur cette base que les délégations vont devoir négocier. (5 min)
2. **Lors de la première phase de négociations**, les élèves se déplacent librement pour discuter entre délégations de l'abandon, ou de la reformulation, de leur proposition de départ. Au bout de 10 minutes, chaque délégation se rassoit à sa place et présente à voix haute si elle reformule, abandonne, ou ne change rien à sa proposition. (20 min)
3. **Lors de la deuxième phase de négociation**, les négociateurs restent à leur place et sont invités à proposer, à tour de rôle, une seule nouvelle proposition. Les discussions sont libres : chaque proposition peut donc être amendée, ou abandonnée, en fonction des débats. Les conseillers peuvent se déplacer librement pour discuter avec les autres délégations. Une fois que toutes les délégations ont proposé leur nouvelle proposition, ou si les 20min sont passées, on passe au vote. (20 min)
4. **Chaque délégation vote à main levée** sur la résolution dans son intégralité. (10 min)

Glossaire de la diplomatie

Sommet diplomatique : rassemblement international de différents pays en vue de prendre une décision commune sur un sujet.

Délégation : groupe de personnes qui représentent un pays lors d'un sommet diplomatique.

Résolution commune : texte adopté par plusieurs pays, qui contient un certain nombre de propositions qui doivent être suivies par les pays qui ont participé au sommet.

Négociation : discussion au cours de laquelle chaque délégation essaye de convaincre les autres d'aller dans le sens de ses intérêts.

Proposition : demande formulée par un pays pour figurer dans la résolution commune. Si la résolution est votée, toutes les propositions devront être suivies. Une proposition est une phrase d'une ligne, qui ne concerne qu'une mesure.

Amendement : reformulation d'une proposition.

Cyberespace : espace numérique englobant Internet et les mondes virtuels. Il peut être la cible d'ingérences étrangères, comme des manipulations en ligne, et des cyberattaques (vols de données personnelles, piratage, mise hors service d'infrastructures comme des hôpitaux).

Propositions de départ de tous les pays

- **Italie** : Affirmer que la défense européenne se fasse toujours dans le cadre de l'Otan.
- **France** : Les États membres de la Coalition s'engagent à envoyer à l'Ukraine des armes à la hauteur des besoins formulés par le gouvernement ukrainien.
- **Allemagne** : Privilégier l'achat d'armes fabriquées et conçues en Europe.
- **Pologne** : Renforcer la présence militaire européenne à la frontière avec la Russie et l'Ukraine.
- **Finlande** : Créer un centre européen de surveillance du cyberespace.
- **Suède** : Créer un plan pour défendre la mer Baltique par la mer, les airs et la terre.
- **Pays-Bas** : Partager des renseignements (espionnage et contre-espionnage) entre les pays européens.
- **Roumanie** : Augmenter les convois humanitaires pour aider l'Ukraine.
- **Hongrie** : Mettre fin au soutien à l'Ukraine et demander à ce que des négociations de paix soient imposées entre l'Ukraine et la Russie.
- **Royaume-Uni** : Intégrer le Royaume-Uni dans les projets de défense de l'UE.

Important :

la simulation diplomatique va commencer avec une résolution dans laquelle figure les propositions de départ de chacun des pays. Chaque pays a, en plus de ces propositions de départ, d'autres propositions qui ne sont pas connues des autres joueurs, ainsi qu'une ligne rouge, une proposition indiquée sur sa fiche pays qu'il doit absolument faire passer OU empêcher à tout prix de faire passer.

Régime politique

- République parlementaire.
- Membre de l'Union européenne et de l'Otan.
- Dépenses de défense en % du PIB : 1,5 % (estimation Otan 2024)

Relations internationales

Avec les États-Unis : alliance historique, renforcée sous le gouvernement Meloni, très favorable aux États-Unis et au maintien du leadership américain dans l'Otan.

Avec la Russie : relations économiques importantes avant 2022 (énergie, entreprises italiennes), mais refroidissement depuis l'invasion de l'Ukraine.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Le gouvernement dirigé par Giorgia Meloni (du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia, « Frères d'Italie » en italien) affiche son soutien à l'Ukraine en participant aux livraisons d'armes et aux missions de formation. Son allié Matteo Salvini (du parti d'extrême droite de la Ligue du Nord) défend une position plus prudente voire complaisante vis-à-vis de la Russie, critique l'impact économique des sanctions et se montre réservé sur l'aide militaire à l'Ukraine.

Par conséquent, l'Italie affiche dans ses discours une ligne officiellement pro-Ukraine, mais qui ne s'affirme pas forcément dans les actes.

Proposition de départ

Affirmer que la défense européenne se fasse toujours dans le cadre de l'Otan.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Créer un mécanisme européen de mutualisation des achats d'armes, c'est-à-dire faire en sorte que l'UE puisse acheter des armes en commun pour ses pays-membres.

Chaque État membre de la Coalition s'engage à augmenter ses dépenses de défense jusqu'à 2,5 % du PIB d'ici 2030.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Les États membres de la Coalition s'engagent à ce que des troupes européennes patrouillent à la frontière avec la Russie.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Hongrie
- Vous avez un objectif opposé : Pologne

Régime politique

- République parlementaire fonctionnant comme un régime semi-présidentiel.
- Membre fondateur de l'Union européenne et de l'Otan.
- Puissance militaire européenne majeure (force nucléaire indépendante).
- Chef de file du débat sur l'autonomie stratégique européenne.
- Dépenses de défense en % du PIB : 2,03 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Frontière à l'ouest du continent, mais présente militairement dans l'Est (Lituanie, Roumanie).

Relations internationales

Allié des États-Unis, mais souhaite une Europe de la défense plus indépendante.
Relations tendues avec la Russie depuis 2022, tout en maintenant un canal diplomatique.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Soutien militaire et diplomatique fort à l'Ukraine (livraisons d'armes, formation).
Souhaite éviter un affrontement direct Otan-Russie.
Plaide pour une solution durable négociée.

Proposition de départ

Les États membres de la Coalition s'engagent à envoyer à l'Ukraine des armes à la hauteur des besoins formulés par le gouvernement ukrainien.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Chaque État membre de la Coalition s'engage à augmenter ses dépenses de défense jusqu'à 3 % du PIB d'ici 2030.

Développer un commandement européen, distinct de l'Otan, pour assurer l'autonomie stratégique européenne vis-à-vis des États-Unis.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Les États membres de la Coalition s'engagent à augmenter leurs dépenses de défense de 4 % (ou plus) du PIB d'ici 2030.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Suède
- Vous avez un objectif opposé : Hongrie

Allemagne

Régime politique

- République fédérale parlementaire.
- Première économie européenne, moteur industriel et financier de l'Union européenne.
- Membre de l'UE et de l'Otan.
- Dépenses de défense en % du PIB : 2 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Au coeur du continent, acteur clé de la sécurité de l'Europe.

Relations internationales

Très liée économiquement aux États-Unis (investissements, exportations).
Rupture nette des relations avec la Russie depuis l'invasion de l'Ukraine.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Fournisseur d'aide militaire et logistique à l'Ukraine, plus engagé depuis 2023.
Souhaite une Europe unie dans son soutien à l'Ukraine.

Proposition de départ

Privilégier l'achat d'armes fabriquées et conçues en Europe.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Chaque État membre de la Coalition s'engage à augmenter ses dépenses de défense jusqu'à 3 % du PIB d'ici 2030.

Augmenter la présence de troupes de l'Otan à la frontière avec la Russie pour assurer la défense de l'UE.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Les États membres de la Coalition s'engagent à augmenter leurs dépenses de défense de 2,5 % (ou moins) du PIB d'ici 2030.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Pologne
- Vous avez un objectif opposé : Roumanie

Pologne

Régime politique

- République parlementaire.
- Membre de l'Union européenne et de l'Otan.
- Dépenses de défense en % du PIB : 3,79% (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Située sur le flanc est de l'Europe, avec une frontière directe avec l'Ukraine : zone de première ligne face à la Russie.

Relations internationales

Allié fidèle des États-Unis, abritant des bases militaires américaines.

Hostile à la Russie et moteur du soutien à l'Ukraine.

Coopération active avec les pays baltes et la Finlande.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Soutien total à l'Ukraine, accueil de réfugiés ukrainiens, livraison massive d'armes.

Considère la Russie comme une menace directe pour sa sécurité.

Proposition de départ

Renforcement de la présence militaire européenne à la frontière avec la Russie et l'Ukraine.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Engagement clair de soutien à l'Ukraine jusqu'à la fin du conflit.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit faire passer absolument

Les États membres de la Coalition affirment un soutien clair à l'Ukraine dans la résolution.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Finlande
- Vous avez un objectif opposé : Hongrie

Conseil

La Pologne a déjà atteint 3,79 % du PIB dans ses dépenses de défense, et atteindra normalement les 5 % en 2030. Elle n'est donc pas concernée par le débat sur les dépenses de défense. Elle peut utiliser cet avantage pour négocier son vote contre le soutien d'autres pays européens sur ses propositions.

Finlande

Régime politique :

- République parlementaire.
- Membre de l'Union européenne. Membre de l'Otan depuis 2023.
- Dépenses de défense en % du PIB : 2,4 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Pays nordique avec une frontière terrestre de 1 340 km avec la Russie, et un littoral donnant sur la mer Baltique et l'océan Arctique.

Relations internationales

Relation étroite avec Washington depuis l'adhésion à l'Otan.
Coopération nordique renforcée avec la Suède.
Vigilance permanente vis-à-vis de la Russie.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Soutien constant à l'Ukraine, notamment dans la formation des soldats et le renseignement.
Prône la vigilance contre les cyber-attaques.

Proposition de départ

Création d'un centre européen de surveillance du cyberspace.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Patrouilles de troupes des différents pays européens à la frontière avec la Russie.
Affirmation d'une solidarité totale envers tout pays européen attaqué

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Les États membres de la Coalition s'engagent à augmenter leurs dépenses de défense de 4 % (ou plus) du PIB d'ici 2030.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Pologne
- Vous avez un objectif opposé : Hongrie

Suède

Régime politique

Monarchie constitutionnelle.

Membre de l'Union européenne.

Membre de l'Otan depuis mars 2024.

Dépenses de défense en % du PIB : 2,31 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Pays nordique avec un littoral donnant sur la mer Baltique et l'océan Arctique.

Relations internationales

Coopération étroite avec les États-Unis et les pays scandinaves (Norvège, Finlande, Danemark).
Vigilance vis-à-vis des actions russes dans la mer Baltique.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Soutien actif à l'Ukraine, fournit des armes et de l'aide humanitaire.

Proposition de départ

Création d'un plan pour défendre la mer Baltique par la mer, les airs et la terre.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Inclusion d'un budget européen de cybersécurité.

Développer un commandement européen, distinct de l'Otan, pour assurer l'autonomie stratégique européenne par rapport aux États-Unis.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit faire passer absolument

Créer un budget européen sur la cybersécurité.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : France
- Vous avez un objectif opposé : Italie

Pays-Bas

Régime politique

- Monarchie constitutionnelle.
- Membre fondateur de l'Otan et de l'Union européenne.
- Puissance logistique et maritime majeure en Europe de l'Ouest (port de Rotterdam).
- Dépenses de défense en % du PIB : 2 % (estimation Otan 2024)

Relations internationales

Étroitement liée aux États-Unis technologiquement.
Favorable à une Europe plus intégrée dans l'Otan.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Renforcement de l'effort militaire pour soutenir l'Ukraine.

Proposition de départ

Partage des renseignements (espionnage et contre-espionnage) entre les pays européens.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Créer un mécanisme européen de mutualisation des achats d'armes, c'est-à-dire faire en sorte que l'UE puisse acheter des armes en commun pour ses pays-membres.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Privilégier l'achat d'armes fabriquées et conçues aux États-Unis.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Italie
- Vous avez un objectif opposé : Roumanie

Roumanie

Régime politique

- République semi-parlementaire.
- Membre de l'Union européenne et de l'Otan.
- Dépenses de défense en % du PIB : 2,17 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Frontière avec l'Ukraine et littoral donnant sur la mer Noire. Site stratégique pour l'Otan.

Relations internationales

Soutien affirmé à l'Ukraine. Préoccupations liées aux drones qui survolent son territoire.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Très proche des États-Unis (ouverture de la plus grande base de l'Otan sur son territoire).
Hostile à la Russie depuis les incidents de drones sur son territoire.

Proposition de départ

Augmentation des convois humanitaires pour aider l'Ukraine.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Renforcement de la présence de troupes européennes en mer Noire.
Renforcement de la présence de troupes européennes à la frontière avec l'Ukraine.
Privilégier l'achat d'armes fabriquées et conçues aux États-Unis.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Les États membres de la Coalition s'engagent à augmenter leurs dépenses de défense de 4 % (ou plus) du PIB d'ici 2030.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Pologne
- Vous avez un objectif opposé : Allemagne

Hongrie

Régime politique

- République parlementaire.
- Membre de l'Union européenne et de l'Otan.
- Dépenses de défense en % du PIB : 2,13 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Pays frontalier de l'Ukraine et de la Roumanie.

Relations internationales

Relations étroites avec la Russie (énergie, nucléaire).
Relations tendues avec les autres pays de l'UE.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Le gouvernement pro-Poutine de Viktor Orban refuse les livraisons d'armes à l'Ukraine et bloque certaines décisions européennes sur les aides militaires.

Proposition de départ

Mettre fin au soutien à l'Ukraine et demander à ce que des négociations de paix soient imposées entre l'Ukraine et la Russie.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Créer un mécanisme européen de mutualisation des achats d'armes, c'est-à-dire faire en sorte que l'UE puisse acheter des armes en commun pour ses pays-membres.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

Les États membres de la Coalition s'engagent à augmenter l'aide militaire (armement, renseignement) à l'Ukraine et/ou prévoient des sanctions supplémentaires contre la Russie.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Italie
- Vous avez un objectif opposé : Pologne

Royaume-Uni

Régime politique

- Monarchie constitutionnelle.
- Puissance nucléaire.
- A quitté l'Union européenne en 2020.
- Membre historique de l'Otan et allié majeur des États-Unis.
- Dépenses de défense en % du PIB : 2,33 % (estimation Otan 2024)

Position dans la région

Même s'il n'est plus membre de l'UE, le Royaume-Uni demeure un acteur clé de la défense européenne et de la sécurisation des mers.

Relations internationales

Alliance privilégiée avec les États-Unis et forte dépendance technologique aux États-Unis.
Proche des pays baltes et de la Pologne.

Position vis-à-vis du conflit en Ukraine

Le Royaume-Uni soutient l'Ukraine par des livraisons d'armement, de la formation technique et militaire et un engagement diplomatique fort.

Proposition de départ

Intégration du Royaume-Uni dans les projets de défense de l'UE.

Autres propositions à défendre dans la résolution

Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni sur le renseignement (espionnage et contreespionnage) et la formation de troupes militaires.

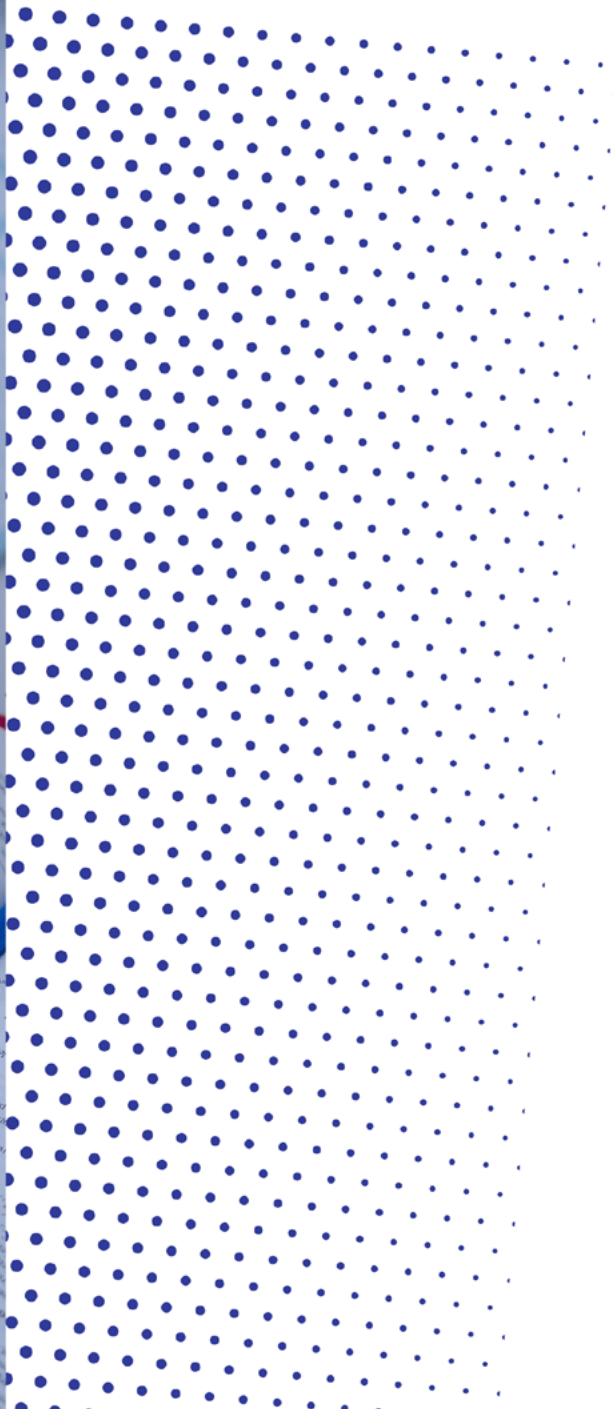
Chaque État membre de la Coalition s'engage à augmenter ses dépenses de défense jusqu'à 3 % du PIB d'ici 2030.

Ligne rouge = proposition que votre pays doit empêcher de faire passer

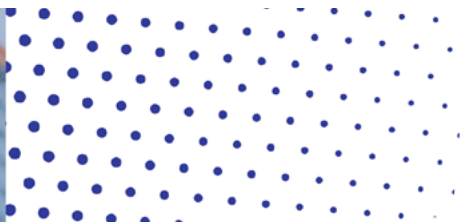
Développer un commandement européen en dehors du cadre de l'Otan.

Avec qui discuter en priorité ?

- Vous avez un objectif en commun : Allemagne
- Vous avez un objectif opposé : France



Ressources additionnelles



Programme régional des actions éducatives

Dans le cadre des actions du Programme régional des actions éducatives (PRAE) de la Région Normandie sur l'Education à la Paix, les EUROPE DIRECT Normandie peuvent proposer deux activités.

→ Découvrez le réseau : https://france.representation.ec.europa.eu/points-de-contact-enfrance_fr

Interventions en classe “L'Europe, un projet pour la paix”

Cette action s'adresse aux **lycéens normands** afin de leur permettre de mieux comprendre et d'approfondir leurs connaissances sur l'Union européenne, son histoire et son rôle dans la construction de la paix.

- Objectif : Approfondir les connaissances sur l'Union européenne et son rôle clé dans la consolidation de la paix
- Format : Interventions en classes et mallette pédagogique proposant des activités clés en main sur l'Europe
- Durée : Atelier d'une demi-journée

Comment participer ?

Solliciter directement les EUROPE DIRECT :

- **EUROPE DIRECT Normandie Caen - Info Jeunes Normandie** : europa@crijnormandie.fr
- **EUROPE DIRECT Normandie Vire - CREAN** : contact@europe-crean.eu
- **EUROPE DIRECT Normandie Évreux - Maison de l'Europe et de l'Eure** : maisondeleurope27@gmail.com

Modules pour les enseignants “L'Europe, un projet pour la paix”

Mise à disposition de ressources et/ou interventions à destination des **enseignants** sur le thème “L'Europe, un projet pour la paix”.

- Objectif : Approfondir les connaissances sur l'Union européenne et son rôle clé dans la consolidation de la paix

Comment participer ?

Solliciter directement les EUROPE DIRECT :

- **EUROPE DIRECT Normandie Caen - Info Jeunes Normandie** : europa@crijnormandie.fr
- **EUROPE DIRECT Normandie Vire - CREAN** : contact@europe-crean.eu
- **EUROPE DIRECT Normandie Évreux - Maison de l'Europe et de l'Eure** : maisondeleurope27@gmail.com



Contacts Région

Direction Europe et international

Madeleine Petitjean-Meritza

madeleine.petitjeanmeritza@normandie.fr

Antenne de la Région à Bruxelles

antenne.bruxelles@normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE